Réf. Farde e-Assemblées : 2736665

N° OJ : 36

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Sports.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total 37.100,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 37.100,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 aux associations suivantes et répartis comme suit :

1) 22.900,00 EUR à l'asbl Black Star Football Club ;
2) 11.700,00 EUR à l'asbl Basket Club "L'Eclair de Bruxelles" (BC Eclair) ;
3) 2.500,00 EUR à l'asbl Bucs Bears Promotion .

Annexes :